



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°15

Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2014 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour : (modifié en cours de séance)

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2014
3. Nomination d'un membre au poste de vice-secrétaire du Conseil général en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire
6. Budget 2015
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat de parcelles de terrain et une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2014 et 2015
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 11 millions de francs
14. Projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs / présentation de l'état d'avancement des travaux
15. Motion des conseillers généraux Gérard Gremaud et Maurice Binggeli intitulée « Limiter le gaspillage des ressources »
16. Autres motions et propositions
17. Interpellations et questions
18. Lettres et pétitions
19. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
20. Divers

* * * * *

La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) ouvre la séance ordinaire de ce jeudi 11 décembre. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général, aux conseillers communaux ainsi qu'à l'administrateur, au public relativement nombreux et à la presse.

Elle précise qu'il y aura une petite adjonction à l'ordre du jour en ce sens qu'il y aura la nomination, en point 5^{bis}, d'un membre à la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Jean-Louis Vuillemin, démissionnaire.

La présidente donne la parole à **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a décidé de retirer le point 11 de l'ordre du jour (rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat de parcelles de terrain et une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette), avec les excuses du conseiller communal en charge qui a loupé ce rapport. Il est vrai que l'on n'a pas fait les choses en ordre et on doit rediscuter et consulter les commissions de circulation et des TPSI en janvier afin d'avoir tous les éléments pour délibérer sur ce point le 19 février. Merci. ».

1. Appel

Le secrétaire Heinz Hoffmann (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

34 présents ; 4 excusés : Florian Bulliard (GCD-PLRT), Marie Dubois Passaplan (ELT), José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT) et Pierre-Olivier Maire (ELT) ; sont absents : Erich Brönnimann (ELT) [arrivera en cours de séance] et Ivan Gligorov (PSLT) : est annoncé en retard : Manuel Joao Carneiro Costa (PSLT). **La majorité est fixée à 18.**

La présidente donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT) pour la présentation de Jean-Paul Ros, revenant au Conseil général.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Par un arrêté du Conseil communal, un nouveau membre du Conseil général a été proclamé en la personne de Jean-Paul Ros. Jean-Paul n'est pas nouveau en politique dans cette Assemblée, mais comme il n'était pas présent au début de la législature, certains d'entre vous ne le connaissent peut-être pas, raison pour laquelle je vais rapidement vous le présenter.

De profession, Jean-Paul est avocat. Il a travaillé aux chambres fédérales auprès du groupe socialiste pendant 6 ans et ensuite au Ministère public du Canton de Genève de 2007 à 2010. Depuis 2011, il fonctionne comme procureur dans le Canton de Neuchâtel. Jean-Paul a 3 enfants. Il aime bien le sport, la culture et la cuisine.

Nous lui souhaitons un bon retour sur nos bancs et plein succès dans son activité de conseiller général. Merci Madame la présidente. ».

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2014

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre au poste de vice-secrétaire du Conseil général en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire

Est élu tacitement **Patrick Lüthi** (PSLT).

- Applaudissements -

Patrick Albert (GCD-PLRT) remplacera Florian Bulliard (GCD-PLRT) en tant que questeur.

4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire

La présidente donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« En remplacement de Quentin Estève à la commission d'urbanisme, nous proposons Madame Marion Schori Boss.

Comme elle ne fait pas encore partie du Conseil général ni de commission, je vais avec votre permission brièvement la présenter également.

Marion a 44 ans, elle est mariée et a 2 enfants. Elle a effectué sa scolarité à Marin, puis le gymnase à Neuchâtel. Après avoir exercé pendant 20 ans son activité professionnelle dans le domaine des soins psychiatriques, elle se recycle actuellement comme assistante socio-éducative. Marion est également la fille de notre estimé camarade Francis Boss.

Nous lui souhaitons également la bienvenue. Merci Madame la présidente. ».

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire

Est élue tacitement **Viviane Lüthi** (PSLT).

- Applaudissements -

5^{bis} Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Jean-Louis Vuillemin, démissionnaire

Est élu tacitement **Michel Montini** (GCD-PLRT).

- Applaudissements -

6. Budget 2015

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Brièvement, un digest de la présentation de ce budget 2015.

Le budget 2015, comme vous le savez, se solde par un déficit abyssal. Comment est-ce que l'on en arrive là ? Vous avez pu lire dans le rapport que nous avons des charges pour environ 28.5 millions, même un peu plus. Ces charges sont pour la plupart issues des syndicats, de l'enseignement, des affaires sociales mais je ne vais pas citer tous les chapitres du budget. C'est un budget qui affiche les charges à la hauteur de ce que l'on connaît habituellement.

Au niveau des revenus, les 24'391'500 francs se répartissent de la façon suivante : les personnes physiques y contribuent à raison de 10 millions, alors que les personnes morales ne nous font bénéficier que de 3 millions, vous verrez pourquoi par la suite.

On arrive donc, en faisant simplement une soustraction, à un excédent de charges de 4'251'500 francs, comme vous avez pu le lire dans la plaquette. Il faut compter dans ce déficit deux choses importantes.

La première est que nous devons nous acquitter d'une double facture sociale sur 2015, à titre exceptionnel, car jusqu'à maintenant nous payions l'aide sociale selon le principe de caisse et à partir de 2015, il s'agit de payer la facture sociale selon le principe d'échéance. Donc, forcément, pour cette année 2015, nous allons devoir passer deux fois à la caisse pour le même objet. Il reste un déficit réel de 2'251'500 francs. Voilà pour l'excédent des charges.

On a parlé des charges, des revenus et de l'excédent de charges et on va parler maintenant de la fortune.

La fortune, de 2001 à 2014, est telle qu'elle a pris l'ascenseur pour aller au rez-de-chaussée. On est au rez-de-chaussée. (Ndlr : présentation sur slide des chiffres qui jusqu'en 2008 sont la somme des fortunes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier puis depuis 2009 ceux de la fortune de La Tène, selon ci-dessous). On voit donc que gentiment, tranquillement, de manière linéaire, la fortune diminue, diminue, diminue selon un rythme assez rapide, il faut le relever.

<p>Fortune</p> <p>• 000.- (au 31 décembre 2014 selon les projections en fin d'exercice 2014)</p>	Années	Francs
	2001	16'320'444.83
	2002	16'753'974.08
	2003	15'046'664.72
	2004	12'437'849.08
	2005	10'767'799.28
	2006	9'796'237.67
	2007	8'387'891.76
	2008	8'552'515.87
	2009	8'075'533.08
	2010	7'735'449.95
	2011	5'571'008.52
	2012	5'786'007.02
	2013	5'608'220.86
2014	2'920'073.04	

Si, au 31 décembre 2014, la fortune est de 2.9 millions, ils seront probablement suffisants, d'après les projections que nous avons sur les comptes 2014, seront juste suffisants pour éponger le déficit des comptes d'exploitation 2014. Ce que l'on avait déjà annoncé en février de cette année, la fortune se situera en janvier à zéro.

Voyons comment se répartissent par habitant le compte de fonctionnement 2012 ; ce sont des chiffres de l'Etat, mais cela n'a pas beaucoup changé puisque les charges n'ont guère évolué au niveau de la commune de La Tène.

(Ndlr : présentation sur slides des charges par habitant)

Remarque de Michel Muster : Il s'agit de tableaux qui récapitulent les charges par habitant pour toutes les communes du canton et j'en ai fait une extraction pour La Tène avec la comparaison avec les autres communes.

Communes	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture, sport et loisirs	Santé
71/La Tène	-304	-60	-1'046	-191	-29
Ensemble des communes	-365	-176	-1'002	-434	-31
Chiffres de 2011	-287	-185	-978	-440	-31

Remarques de Michel Muster : La commune de La Tène, au niveau de l'administration, coûte 304 francs par habitant ; si l'on prend la moyenne des communes, ce sont 365 francs par habitant ; on constate donc que l'on est meilleur marché que l'ensemble des communes. En troisième ligne, vous avez les chiffres 2011.

Communes	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
71/La Tène	-503	-333	-97	137	2'390
Ensemble des communes	-565	-483	-109	60	3'167
Chiffres de 2011	-530	-469	-152	61	3'044

Remarques de Michel Muster : Si on regarde colonne après colonne, on remarque que La Tène est meilleur marché que la moyenne des communes quasi tout le temps pour les chapitres prévoyance sociale, trafic, protection et aménagement de l'environnement ; pour l'économie publique, on bénéficie par habitant davantage que la moyenne des communes puisque l'on bénéficie de 137 francs par habitant alors que la moyenne des communes est de 60 francs. Au niveau des impôts, nous sommes une commune que l'on peut qualifier de « low cost ».

Est-ce que, par rapport à tout ce qui vient d'être dit (des charges qui changent peu, des revenus qui sont insuffisants, une fortune inexistante, des niveaux de charges qui ne sont pas exorbitants [on est nettement en-dessous de la moyenne cantonale]), on peut encore imaginer un potentiel d'économies ? L'exercice de rechercher des économies dans le budget s'est fait depuis l'existence de la commune de La Tène. Pour l'élaboration du budget 2010, on s'était déjà mis à table pour essayer de grappiller tout ce que l'on pouvait grappiller. On ne peut plus grappiller ; rien du tout, à moins d'aller sérieusement diminuer les prestations que l'on offre aux citoyennes et aux citoyens de notre commune. Et puis, qu'est-ce que l'on irait supprimer si l'on devait absolument trouver encore des économies ? Qu'est-ce que l'on va privilégier ? Qu'est-ce que l'on ne va pas privilégier ? Qu'est-ce que l'on va garder ? Qu'est-ce que l'on ne va pas garder ?

Je termine cet aspect sur le potentiel d'économies avec une image, une métaphore, si vous le permettez, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en disant que le « low cost » a ses limites. Imaginez cet avion auquel on supprimerait les ailes ou les moteurs c'est égal, mais disons les ailes parce que c'est plus parlant, sous prétexte qu'il faut encore faire des économies pour que le siège soit meilleur marché. Tout le monde comprend bien que l'avion ne risque pas de voler très longtemps.

C'est une image qui peut en parallèle très bien s'appliquer à la commune de La Tène. Si on allait couper là où on pourrait éventuellement encore couper, la commune ne pourrait tout simplement plus fonctionner.

En conclusion, on peut se féliciter, Conseil communal et administration, de tenir les cordons de la bourse correctement. Le ménage communal est tenu à satisfaction. On n'est pas dans l'excès, on ne fait de dépenses inconsidérées, on offre un minimum de prestations à la population. On pourrait en imaginer davantage mais en imaginer moins, le Conseil communal n'est pas persuadé que cet exercice puisse encore réellement se faire.

Je crois qu'il faut que l'on se mette dans la tête, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, que le budget 2015 n'est pas un excédent de charges qu'il affiche mais un défaut de revenus. Le paradigme, c'est dans ce sens qu'il faut le voir.

Compte tenu de ces mots, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous demande d'approuver le budget 2015 tel qu'il vous est présenté. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2015 et l'adaptation de la fiscalité pour l'année à venir sont intimement liés. Votre commission livrera donc un rapport unique sur ces deux objets.

Les origines de nos difficultés sont multiples. La tentation est grande de montrer du doigt l'Etat et sa manie des reports. Tout aussi puissante est l'envie de clouer au pilori les syndicats intercommunaux, leurs dépenses somptuaires et le faible contrôle démocratique qui les affecte. Ces deux échelons supérieurs ne sont pas étrangers à nos misères. Et nous dans tout ça ? Sommes-nous si innocents que cela ? Au fil des 150 ans de démocratie neuchâteloise, nous, communes neuchâteloises (au pluriel), avons souhaité garder un œil sur l'école. Nous avons voulu décider de l'assistance publique offerte aux plus faibles. Nous avons conservé la gestion de nos routes secondaires. Tout ceci a un coût que nous partageons avec le Canton mais que nous avons voulu ainsi. Au gré des régionalisations, nous avons souverainement adhéré aux associations intercommunales. L'efficience nous y encourageait à raison. Nous partageons depuis les frais avec nos voisins, y compris lorsque ceux-ci prennent l'ascenseur. Ce complexe enchevêtrement est le fruit de nos décisions souveraines. Quand bien même elles nous frustrent, il serait malvenu de désigner un seul responsable et probablement inopportun de le choisir exclusivement extérieur à notre collectivité. De l'avis d'une majorité de la commission, la situation à laquelle nous faisons face est de notre coresponsabilité et nous devons donc y faire face.

Au-delà de ces questions plutôt philosophiques, votre commission s'est aussi demandée si nous aurions pu atterrir autrement. Pour mémoire, nous avons débattu en décembre 2012 d'une adaptation de la fiscalité de 5 ou 7 points dès 2013. Après un échec devant le peuple de la variante à 7 points, nous avons remis le couvert en février 2014 et décidé d'une adaptation de 5 points.

A quoi auraient ressemblé nos comptes 2013 et 2014 avec la concrétisation de ces mesures ? Aurait-ce été suffisant ? L'analyse révèle que si nous avons adopté 5 ou 7 points en 2013, nous disposerions aujourd'hui d'une fortune de 2 à 3 millions et nous afficherions - toutes choses égales par ailleurs - un déficit de 2 à 2.5 millions. Quel qu'ait été le scénario choisi à l'époque, il est à peu près certain que nous n'aurions plus à corriger notre fiscalité aujourd'hui.

Et si nous avons été en mesure de faire entrer en vigueur la hausse de 5 points votée en février de cette année ? La situation serait davantage critique avec une fortune de 800'000 francs environ et un déficit de presque 3 millions pour 2015.

Tout ceci n'est que conjecture. Nous le savons, les chemins de la démocratie directe sont plus tortueux et le souverain en a décidé autrement. Dont acte. Nous sommes donc ce soir revenu à la case départ. Avec nos frustrations et avec nos espoirs.

Le budget 2015 est mauvais. Le Conseil communal a veillé à maintenir les dépenses maîtrisables dans un cadre comparable aux années précédentes. C'est un bon début, même si de l'avis d'une minorité on aurait pu serrer davantage quelques vis. Les charges influencées par d'autres ou générées par notre démographie positive continuent de déborder. Au terme de l'exercice, nous faisons face à un déficit de 2'250'000 francs, exclusion faite de l'élément extraordinaire et unique lié au changement de la méthode de comptabilisation de la facture sociale. C'est ce à quoi il faut s'attaquer.

Votre commission a eu l'occasion de s'entretenir avec le service des communes. Les attentes du côté du Château sont extrêmement claires. Vu l'anéantissement de notre fortune comptable, il est attendu que nous équilibrions le déficit ordinaire, soit 2'250'000 francs. Les 2'000'000 liés au changement de pratique comptable pour la facture sociale peuvent être digérés sous forme de découvert au bilan à amortir sur les 10 prochaines années. Toute approche différente impliquerait le risque d'un refus de notre budget par l'autorité cantonale. Aux yeux de votre commission, il y a lieu d'assumer cette situation car, nous le disions plus tôt, nous en sommes coresponsables. Cela implique de relever la fiscalité d'un nombre de points correspondant au déficit ordinaire divisé par le produit moyen d'un point d'impôt.

Arithmétiquement c'est assez simple, cela correspond à 14.1, voire 14.3, points que le Conseil communal nous propose d'arrondir à 15 points.

Alors que penser de tout ceci ? En guise de synthèse, votre commission vous propose ses réponses à quatre questions.

- Sommes-nous responsables de ce qui nous arrive ? Oui, nous le sommes, au moins autant que nos partenaires avec qui nous collaborons tous les jours et pas seulement au moment de rédiger nos budgets.
- Aurions-nous pu nous trouver dans une situation plus agréable ? Oui, si nous avons réussi à convaincre le corps électoral d'accepter une augmentation de 5 ou 7 points en 2013 déjà.
- Devons-nous accepter un budget aussi déficitaire ? Oui, une majorité de la commission estime que le travail de fond a été fait et que les enveloppes déterminées sont raisonnables. Elle vous recommande d'accepter le budget présenté par 6 voix contre 1.
- Un relèvement de 10 points de la fiscalité est-il indispensable après les 5 points votés en février ? Oui également, une même majorité de 6 membres vous invite à y procéder. Il n'est en effet plus minuit moins une, mais largement minuit passé. Les opportunités d'un atterrissage en douceur ont disparu, même si nous avons encore des ailes. Il ne nous reste que le freinage d'urgence avant de percuter le mur qui se dresse devant nous. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Puisque les deux sujets sont intimement liés, budget et modification du taux d'imposition, mon rapport va porter sur les deux éléments.

Depuis le jour de sa fondation jusqu'à aujourd'hui, la commune de La Tène n'a jamais eu de budget bénéficiaire et ses comptes étaient en général encore moins bons que le budget.

Le coefficient fixé de manière optimiste à l'époque aurait pu suffire si la situation économique de la commune n'avait pas été systématiquement péjorée par différents changements de la législation induisant des coûts supplémentaires pour la commune et péjorée encore par des nombreux reports de charges de la part du Canton.

Nous rejoignons en cela totalement l'analyse du Conseil communal, de même que nous soutenons le Conseil communal dans son choix de maintenir les prestations communales offertes à la population.

Ce n'est pas en rabaissant sur les subventions aux sociétés locales que nous améliorerons de manière un tant soit peu significative notre situation.

Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction que les coûts entièrement contrôlés par la commune sont contenus dans la même proportion que les années précédentes et nous tenons à saluer le travail du Conseil communal et de l'administration pour ce bon résultat.

J'aimerais maintenant revenir sur ces facteurs qui péjorent notre situation économique :

- les coûts des écoles augmentent : en effet en raison du concordat HarmoS, le Canton a mis en place un programme d'étude plus étendu, avec un écolage qui démarre dès 4 ans ; des tâches qui étaient auparavant assumées par les commissions scolaires sont maintenant réalisées par des professionnels, ce qui augmente les coûts
- la loi sur l'accueil de l'enfance a boosté l'offre de places de crèches, ce qui coûte plus cher mais a pu, dans certains cas, permettre à plus de parents de reprendre une activité professionnelle, ce qui pourrait avoir affecté de manière positive le revenu de l'impôt sur les personnes physiques, qui est d'ailleurs en augmentation
- plus inquiétante est la question des coûts sociaux qui explosent : de plus en plus de prestations sont versées à de plus en plus de gens et les bénéficiaires sont de plus en plus jeunes ; récemment par l'introduction des guichets sociaux régionaux, nous avons probablement encore amélioré l'efficacité de la distribution des subventions et aussi renchéri les coûts

- mais la palme de l'impact négatif sur nos finances revient à la nouvelle fiscalité des entreprises ; là où d'autres communes gagent ou ne voient pas de différence, La Tène, en raison de son tissu industriel surdéveloppé, perd 3 millions de francs de recettes fiscales ; si nos entreprises sont favorisées, ce sera au détriment des personnes physiques de notre commune, c'est-à-dire vous, moi, nous tous ; la situation particulière de notre commune n'a pas suffisamment été prise en compte lors de l'élaboration de cette loi

Mesdames et Messieurs, tous nos efforts précédents pour rétablir un équilibre budgétaire ont été annulés et il n'est plus possible de compenser le déficit par un prélèvement à la fortune, celle-ci étant maintenant réduite à néant.

Pour cette raison, nous ne voyons aucune autre possibilité que d'augmenter les impôts de la manière qui est présentée ce soir. Le coefficient proposé n'est pas basé sur un quelconque calcul politique mais sur une simple arithmétique et correspond au minimum légal que nous sommes tenus de respecter.

J'en arrive à ma conclusion : le groupe socialiste acceptera le rapport et l'arrêté sur le budget et également le rapport et l'arrêté sur le taux d'imposition des personnes physiques. Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Kamel Ghnaïa (ELT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène accepte à l'unanimité le budget et la modification du taux d'imposition des personnes physiques. ».

La présidente remercie Kamel Ghnaïa et donne la parole à **Nicolas Krügel (GCD-PLRT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont le sentiment d'être pris au piège. Avec d'un côté un Canton qui fait fi de sa stratégie de désenchevêtrement et semble prendre plaisir à reporter une partie du financement des subsides pour l'assurance-maladie, un pan des bourses aux étudiants ou un bout du salaire minimum cantonal. La simplification de nos rapports en prend un coup et la compréhension de notre fonctionnement par tout un chacun aussi. De l'autre, des syndicats intercommunaux qui administrent avec grande compétence mais sans trop se soucier de l'ardoise puisque celle-ci sera équitablement et généreusement reportée sur ses membres. Et au milieu une commune qui ne veut ou ne peut reconnaître qu'elle vit au-dessus de ses moyens. Une commune aux soins intensifs pour laquelle il est temps de prendre des mesures à la hauteur de la crise traversée.

En termes de mesures, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien restent sur leur faim. Pour les dépenses réputées maîtrisables, nous nous attendions à ce que l'on ne se contente pas de maintenir les enveloppes du passé. Il aurait été opportun de poser un regard critique sur les achats de biens, services et marchandises afin de sortir du « on a toujours fait comme ça ». Il aurait été judicieux de trier entre projets de confort et priorités absolues. Le Conseil communal l'a dit à maintes occasions, on n'a pas souhaité se créer des tracas avec des mesures douloureuses. Mais le patient est à l'agonie. Accepterions-nous d'un médecin qu'il nous dise ne pas recourir aux mesures d'urgences parce qu'il veut s'éviter des tracas ?

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien comprennent qu'on ne peut renoncer de manière ciblée ou raboter de façon précise sans en prendre le temps. Nous avons songé à déposer de multiples amendements. Nous aurions alors réalisé un exercice de tri maladroit qui ne tienne pas compte de la réalité du terrain mieux appréhendée par l'Exécutif. Mais nous ne baissons pas les bras et déposons aujourd'hui, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une motion qui demande au Conseil communal de réaliser des économies durables équivalentes à 160'000 francs sur les charges maîtrisables d'ici au 31 décembre 2015. Si le Législatif partage nos préoccupations et se rallie à notre proposition lors de notre prochaine réunion de février, ce sera l'occasion d'entamer une cure raisonnée et ciblée équivalente à un point d'impôt. Un point d'impôt d'économies que nous devons à nos

concitoyens alors que nous nous apprêtons à les tondre généreusement au point suivant de l'ordre du jour.

Au-delà, l'effort nous paraît irréaliste. Il est par contre indispensable de rappeler à nos autorités cantonales qu'elles ont un travail structurel supplémentaire à réaliser. Il est impératif de réduire la complexité de notre fonctionnement, de s'adapter à une démographie atone et de ramener le train de vie de l'Etat au sens large à ce qu'il peut faire. La vision romanesque héritée du milieu du XX^e siècle d'un canton riche qui peut tout n'a plus court. Nous devons réinventer une administration et une vision propre à un canton faible, soutenu par la péréquation intercantonale et fragilisé par un exode de contribuables. Ce message doit être répété à l'échelon supérieur et nous invitons le Conseil communal à le marteler avant d'avaler le brouet qu'on nous sert sans gêne.

Pour le reste, ce budget ne fait pas envie. C'est du bout des lèvres, soit par 5 voix contre 4 et avec 5 abstentions que les partis libéral-radical et démocrate-chrétien entreront en matière puis le voteront. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe à la lecture du budget, cahier par cahier, chapitre par chapitre.

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acceptée par 32 voix et une abstention.

L'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2015 est accepté par 26 voix contre 2 et 5 abstentions.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que le Conseil communal enregistre cette votation sur l'acceptation de l'arrêté et nous vous remercions de votre confiance. ».

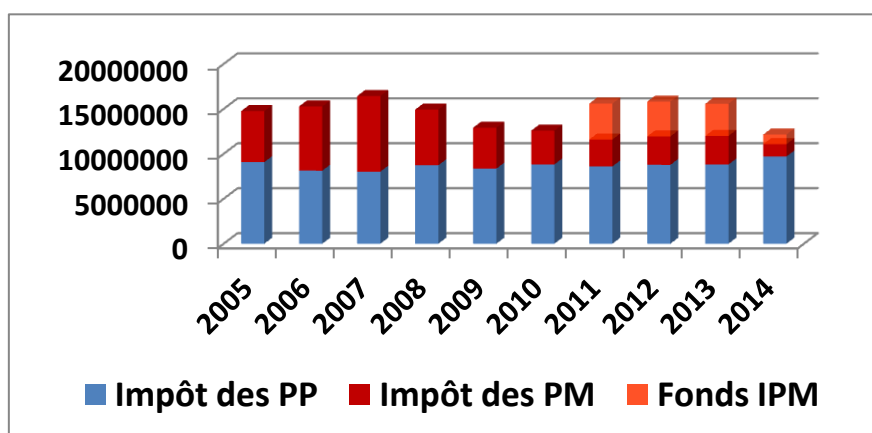
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Quelques slides, quelques mises en bouche par rapport à ce point à l'ordre du jour.

Tout d'abord, l'évolution de la perception des impôts au travers des années 2005 à 2014, schéma se trouvant dans le rapport à la page 4. Il est intéressant de constater en 2007 une disparité entre la provenance des personnes physiques et des personnes morales. On se rend compte que, petit à petit, l'impôt des personnes morales diminue ; je ne vais pas revenir sur les raisons mais les principales sont des changements quant à la calculation de l'impôt.



En 2011, la commune de La Tène a demandé à l'Etat de pouvoir bénéficier d'un fonds de répartition provisoire à hauteur de la moyenne des années qui précédaient quant à la perception de l'impôt sur les personnes morales. Pendant quelques années, on avait donc un revenu qui correspondait grosso modo à ce que l'on avait en 2007. Mais voilà, on vous a tenu au courant au fil des années, ce fonds de répartition est tombé et n'existe plus à partir de cette année. On arrive dans une situation où l'impôt des personnes morales perçu par la commune de La Tène correspond au 10^e (une toute petite partie) de ce que les personnes physiques versent.

Je reviens avec ce slide sur l'évolution de la fortune, fortune qui sera juste suffisante au 31 décembre 2014 pour éponger le déficit des comptes 2014. La fortune est donc à considérer comme étant nulle. (Ndlr : Cf. tableau page 4 du présent PV)

Je vais maintenant faire le calcul du pourquoi on arrive à 74 points d'impôt facturés à nos citoyennes et citoyens de la commune de La Tène. Le budget est de 4'251'500 francs ; je vous ai fait allusion tout à l'heure à cette double facture sociale de 2 millions ; par rapport à ces 2 millions, il nous est permis de couvrir cette somme-là par un emprunt à amortir sur 10 ans puisque c'est une dépense qui est unique et qui ne se reproduira pas pour l'aide sociale, du moins pour les années à venir. Le déficit réel sur lequel on doit maintenant jouer est de 2'251'500 francs. Si je prends ces 2'251'500 francs et que je les divise par le montant du point d'impôt (157'000 francs), on arrive à 14.34 points. Il faut donc 15 points puisque l'on ne part pas en général, dans le canton de Neuchâtel en tout cas, avec des fractions ou des décimales pour les points d'impôt. Le point d'impôt (environ 160) fluctue tout le temps et c'est un ordre de grandeur. L'information est donnée par le service des communes dans le rapport de gestion 2013 où la valeur du point d'impôt est calculée à 157'000 francs alors que l'on était encore à l'époque à 52 du coefficient fiscal. La moyenne cantonale se situait au niveau du coefficient fiscal à 64.56. Il faut ajouter maintenant à ces chiffres-là 7 points de bascule d'impôt enregistrés l'an dernier.

Aujourd'hui, la commune de La Tène reçoit des impôts à hauteur de 59 points (52 + 7 basculés au début de cette année). Les besoins, pour équilibrer le budget, ce sont 15 points (5 + 10 [on attend encore la validation des 5 points par le Conseil d'Etat]) et demain le point d'impôt sera à 74.

Dans l'arrêté que vous avez trouvé, il n'est pas fait mention de 10 points ni de 15 points mais il mentionne que dorénavant le point d'impôt à la commune de La Tène sera de 74.

En conclusion, c'est une nécessité légale et arithmétique qui nous amène à devoir augmenter l'impôt et le faire passer à 74 points. Il est impératif, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, que le Conseil général accepte cette hausse d'impôt des personnes physiques avec effet au 1^{er} janvier 2015. Je vous remercie de votre attention et je compte beaucoup sur les votes qu'il va y avoir. ».

✎ Arrivée d'Erich Brönnimann (ELT). **La majorité reste fixée à 18.**

La présidente donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La discussion sur le budget 2015 a été assez éloquente et le rapport du Conseil communal est parfaitement clair.

Pas besoin donc de revenir en détail sur les raisons de cette demande de hausse du coefficient fiscal.

Une petite remarque tout de même : nous aurions souhaité qu'il soit fait mention, dans le rapport, de la valeur du point d'impôt ainsi que de la façon dont est calculée cette hausse, mais cela a été répondu partiellement tout à l'heure.

Il est aussi bon de rappeler que ce n'est pas la tenue du ménage communal qui pose problème, mais bien le report incessant de charges sur les communes, et ce n'est peut-être

pas fini ; la commune, toute seule, étant impuissante à modifier le cours des choses dans ce domaine.

Si pendant des années nous avons bénéficié d'un taux d'imposition des plus favorables, grâce à la fortune qui le permettait, aujourd'hui ce n'est plus le cas. L'heure n'est donc plus à la réflexion, aux tergiversations, aux grands discours ou grandes théories, ni à la polémique, mais bien plutôt à l'action. Même s'il n'est pas forcément aisé de faire comprendre et faire passer le message à la population. On se souvient encore du sort réservé à de précédentes propositions d'ajustement du coefficient et qui tendaient à améliorer progressivement la situation.

En conséquence, ce n'est pas de gaïté de cœur, mais en assumant sa responsabilité au niveau de la gestion communale, que l'Entente soutiendra cette modification du taux d'imposition des personnes physiques, indispensable au bon fonctionnement et à l'indépendance de la commune. ».

La présidente remercie Michel Luthi et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, la commune de La Tène capitule, mais ce n'est une victoire pour personne.

Elle capitule après s'être fait laminer par des années de péréquation intercommunale et achevée par une nouvelle répartition de l'impôt des entreprises entre Canton et communes. C'est le retour d'un original au sein de la masse. Un retour voulu par les mécanismes cantonaux. Aujourd'hui, nous nous apprêtons à confirmer qu'aucune entité territoriale de ce canton n'échappera à une fiscalité confiscatoire pour des prestations publiques peu éblouissantes.

C'est une victoire pour personne. En premier lieu pour les élus que nous sommes. Nous n'avons pas réussi à convaincre le corps électoral de procéder à une hausse de 5 ou 7 points qui aurait pu nous sortir de l'ornière dès 2013. En deuxième lieu pour nos employés qui font les frais de cet assainissement raté. Le citoyen mal informé se fera un plaisir de balancer les lieux communs sur les fonctionnaires et leur coût. Or, l'immense majorité d'entre eux travaille dur, livre des prestations de bonne qualité, dans un contexte négatif depuis longtemps. En troisième lieu pour nos contribuables. Ils savent fort bien que l'ogre budgétaire dévorera ce qu'on lui sert et se fera un plaisir de trouver d'excellentes raisons de ne pas revenir en arrière. Et finalement pour les jaloux d'une situation privilégiée construite autour d'un pôle d'emplois sans rapport avec notre démographie modeste. L'augmentation que nous nous apprêtons à digérer leur confirme qu'il n'y a pas d'espoir dans une politique fiscale à peine moins gourmande.

Ce soir, je vous le disais, la commune de La Tène capitule, mais ce n'est une victoire pour personne. Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien se joindront à la majorité qui se dessine de manière timide, à raison de 7 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

« 5 points c'est assez, 7 points c'est clairement trop. ». C'est dans ces termes que le porte-parole du groupe centre-droit (GCD) concluait son intervention lors du Conseil général du 13 décembre 2012 afin de manifester son opposition à la hausse d'impôt de 7 points proposée par le Conseil communal et approuvée par la commission financière.

Force est de constater aujourd'hui que cette hausse de 7 points, également approuvée par le Conseil général en décembre 2012, était des plus raisonnables. Elle aurait permis de passer l'écueil du budget 2015 sans augmentation supplémentaire, soit au taux de 66 points au lieu des 74 points proposés ce soir.

Malheureusement, quelques citoyens, succombant au chant des sirènes du groupe centre-droit (GCD), lancèrent un référendum...

La suite est connue mais la facture est salée. 74 points au lieu des 66 points proposés en 2012. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 33 voix et 2 abstentions.

L'arrêté du Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques est adopté par 28 voix contre une et 5 abstentions.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec soulagement que nous enregistrons le vote du Conseil général. C'est le début et si vous le permettez, j'ai envie de vous demander de tout faire, de tout faire, comme je l'ai d'ailleurs rappelé dans mon intervention, avec nous pour convaincre la population que c'est la voie, l'unique voie, possible si l'on veut rester souverains dans notre commune.

Je vous remercie encore une fois pour cette votation, j'en suis ému, car c'était une épreuve difficile. ».

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le vote avec amendement de votre Autorité du 25 septembre dernier a été envoyé au service des communes pour un avis de droit sur la légalité de l'arrêté.

Ce service nous a répondu que :

- la décision des localisations futures devra être prise par le Syndicat intercommunal en accord avec l'ECAP et non par une commune seule
- de plus, notre amendement portant sur la localisation d'un point de départ sur le territoire communal doit être considéré comme contraire à la loi et ne saurait pas être sanctionné par le Conseil d'Etat

Par conséquent, nous nous trouvons de retour sur la case de départ, ce qui signifie que nous devons voter encore une fois l'adhésion au Syndicat.

Du point de vue des faits ou du règlement ou autre, rien du tout a changé, les conditions sont exactement les mêmes qu'en septembre dernier. Je ne vais pas vous les répéter ici ce soir. Je préciserais toutefois que la commune de La Tène fait partie de la région « Littoral » dans l'organisation des sapeurs-pompiers volontaires selon la LPDIENS. Il n'est plus possible de rester en dehors de toute région de défense.

Le Conseil communal vous prie d'accepter l'adhésion au Syndicat aujourd'hui.

Voter oui signifie :

- défendre les intérêts de la commune et avoir une place dans cette nouvelle structure
- côté finances : adhérer devrait être moins cher que de rester seul et conclure un mandat de prestations à tarif absolument inconnu
- faire cavalier seul dans une grande région n'est plus possible, aussi vu une perspective de fusion « Grand Entre-deux-Lacs »
- je vous répète les délais !!
 - la région défense feu doit être constituée jusqu'à mars 2015, c'est-à-dire dans 3 mois
 - en janvier 2016 le Syndicat doit être opérationnel

Je vous rends attentive aux faits suivants :

- adhérer = décider = prendre place à la table des négociations
- ne pas adhérer au Syndicat = pas de droit de vote et être condamné à payer les factures imposées
- le point d'accrochage du dernier vote était : l'éventuelle suppression du point de départ à Marin, proposé par l'ECAP
encore une fois : sur proposition élaborée par les 5 membres du comité exécutif, cette décision sera prise par le conseil intercommunal du Syndicat en 2015 ! Cette décision sera prise avec ou sans la présence de La Tène !
- côté délais : le Syndicat doit être constitué jusqu'à fin mars 2015. Le comité directeur ainsi que le conseil intercommunal commenceront à travailler et à décider à partir d'avril 2015
- en cas de non-adhésion, le Conseil d'Etat peut toujours appliquer l'article 5 de la LPDIENS et nous obliger à collaborer avec le Syndicat
- sous quelle forme ? On ne le sait pas aujourd'hui
- non-adhérer dit aussi « affaiblir » nos voisins de la région SFBL. Affaiblir dans le sens que sans la commune de La Tène, nos voisins Saint-Blaise, Hauterive et Enges n'auront pas une grande chance de défendre de leur côté le maintien du poste des sapeurs-pompier à Marin

Pour conclure, le Conseil communal vous demande de voter oui pour adhérer à ce Syndicat.

Encore une fois, je vous rappelle que :

- nous ferons partie de la région « Littoral » du Syndicat intercommunal
- toutes les charges seront mutualisées dans toute la région
- nous pourrions défendre nos intérêts comme par exemple le maintien d'un poste à Marin

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite et vous prie d'accepter cette adhésion et de voter oui. Merci. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Remo Siliprandi (PSLT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme l'a relevé un de mes honoré collègue lors de la séance du groupe socialiste, à Marin on n'est plus rien, on ne nous écoute pas, les commissions à par quelques-unes ne fonctionnent pas, comme on le verra plus tard, enfin comme disait Charles de Gaulle : c'est la chienlit !

Pour preuve, à la dernière séance, nous avons voté un amendement qui n'a pas passé la rampe du service des communes pour la raison suivante. Je cite : « La décision d'implanter une unité d'intervention sur le territoire de notre commune ne relève pas de la seule compétence de la commune de La Tène. »

ou encore

« La décision des localisations devra être prise par le Syndicat intercommunal en accord avec l'ECAP. ».

Et bien sûr, notre Exécutif a décidé de revenir nous voir pour nous soumettre l'adoption du Règlement du Syndicat Intercommunal sans amendement !

Les faits évoqués :

- la commune de La Tène fait partie de la région « Littoral » dans l'organisation des sapeurs-pompier
- l'ECAP (toujours lui) a procédé à une analyse objective des risques dans tout le canton, tenant compte des spécificités en terme de nombre d'habitations, industries dites dangereuses, commerces, maison de santé ; écoles : l'ECAP a appliqué les mêmes conditions d'analyse sur l'ensemble du territoire cantonal
Je n'ai qu'un mot « scandaleux ! »

- le résultat de cette analyse présente malgré tout une non-justification d'un détachement de premiers-secours à Marin ; la suppression du point de départ est donc une proposition de l'ECAP et doit être approuvée par le Conseil Intercommunal du Syndicat du Littoral ! « Vous pensez bien que si l'ECAP propose une non-justification d'un départ à Marin, si les collègues des autres communes vont sauter sur cette occasion pour ne le pas le reconduire ! »
- et alors bien sûr, les menaces disant que le Syndicat doit se constituer jusqu'au 31 mars 2015 car à partir du 1^{er} avril de cette même année les communes-membres prendront des décisions importantes (par exemple localisation des points de départ), une menace sournoise : une commune adhérant plus tard au Syndicat devra se fondre dans les structures existantes !
- et alors : être « membre » nous donne le droit de vote (6 voix) ; une vraie puissance !
- par contre, adhérer au Syndicat, ce ne serait pas implicitement accepter de renoncer à la présence de notre point de départ à Marin
- contrer par l'article 5 LPDIENS qui stipule que le Conseil d'Etat fixe le nombre de régions et que la région de défense et de secours est organisée sur la base du standard cantonal de risque de sécurité et d'une analyse des risques effectuée par l'ECAP ; à noter que cet alinéa précise que le Conseil d'Etat peut imposer à une commune de collaborer à l'organisation d'une région de défense et de secours (mais nous à Marin, on n'est pas dans le standard cantonal avec nos hôpitaux, écoles, centres commerciaux, multiples entreprises, population, etc.)
- et le sommet du blues disant : « Nous sommes la dernière commune à ne pas encore avoir adhéré au Syndicat sur le Littoral ; faites preuve de sens de responsabilité et votez le futur » (avec dans ce futur, comme président notre Pascal Sandoz national qui va tout de suite être d'accord de garder un point de départ à Marin, concurrençant son « gigantesque » hangar de La Maladière
- et le sur-sommet : Faisons preuve de responsabilité et du sens de fusion GE2L et n'abandonnons pas nos voisins qui souhaitent eux aussi le maintien d'un point de départ à Marin (ceux du Landeron aussi sûrement) »

Tout ceci pour vous dire que si votre serviteur votera non, ce sera le contraire de notre groupe, et ceci à une très large majorité, qui lui votera comme le Conseil communal le demande en faveur des « Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois ». J'ai dit. ».

La présidente remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Heinz Hoffmann** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, le groupe PLRT et PDC s'est à nouveau rapidement penché sur l'adhésion au Syndicat des sapeurs-pompiers.

Le PLRT et le PDC estiment qu'en proposant une adhésion conditionnée, ils ont témoigné de leur soutien aux sapeurs-pompiers de la commune. Malheureusement, cet amendement n'a pas été accepté.

Oui, l'Etat nous donne le droit et le devoir de voter mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est qu'une apparence vu que les bulletins distribués ont déjà été imprimés sur le oui.

L'Etat veut tout syndicaliser et tout fusionner, soi-disant pour baisser les coûts ; nous avons des exemples qui prouvent le contraire.

De plus, il ne voit pas que les communes perdent de plus en plus la cohésion sociale véhiculée par des corps communaux.

Malheureusement, nous ne pouvons pas rester seuls et surtout nous ne savons pas du tout ce qui se passerait si nous refusions l'adhésion. Si nous votons non, nous allons droit dans le mur.

Le groupe PLRT et PDC a choisi la moins mauvaise solution en acceptant à sa majorité l'adhésion au Syndicat des sapeurs-pompiers ce qui, nous l'espérons, permettra de laisser une chance à nos conseillers communaux d'intégrer le comité directeur et de se battre pour nos pompiers et notre point de départ. ».

La présidente remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Fernando Pires Gomes** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène, dans sa séance du 8 décembre dernier, a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois.

Vu que l'arrêté voté en date du 25 septembre 2014 par le Conseil général est non-conforme selon l'avis du service des communes, il doit être voté à nouveau cette fois-ci sans amendement et comme le train pour l'adhésion au nouveau Syndicat est encore en gare de Neuchâtel, avec une réelle envie de partir dès 2015 dans une certaine direction, l'Entente de La Tène, à la majorité de ses membres présents, est d'avis favorable et pense que monter à bord de ce train ne nous donne pas l'accès direct féodal mais une fois dedans, on pourra éventuellement demander de passer par la caserne, peut-être s'arrêter, des pompiers de Marin. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 1 et 2 abstentions.

L'arrêté du Conseil général concernant l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois », des 22 août et 19 décembre 2013 est accepté par 23 voix contre 2 et 9 abstentions.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, vous avez fait le bon choix et on prend acte de votre décision d'adhérer au Syndicat avec soulagement. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« En préambule, je précise que je vais m'exprimer à titre personnel et mes propos n'engagent en rien les autorités de La Tène et plus particulièrement le Conseil communal. La démarche n'étant pas coutumière, j'en ai néanmoins informé mes collègues.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil général a décidé d'engager la commune de La Tène dans le nouveau Syndicat des Sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois, qu'il en soit ainsi.

Le Législatif laténien a pris le pari que, pour défendre les intérêts en termes de défense contre les incendies de la région, plus particulièrement ceux de la localité de Marin avec son tissu urbain dense, ses entreprises et les dangers liés, il faut absolument maintenir un point de départ à Marin. L'adhésion au Syndicat a donc été considérée par votre Autorité comme le meilleur moyen de faire valoir les enjeux actuels et futurs.

Cela dit, le point de départ de Marin est encore à négocier au sein du Syndicat. Les représentants laténiens avec, j'en suis intimement convaincu, l'appui et le soutien des communes du périmètre SFBL, devront convaincre les autres membres du Syndicat et batailler contre l'ECAP pour imposer ce point extrêmement important dans la stratégie de la défense contre les incendies et la protection de la population, qui est le point de départ de Marin.

J'ajoute que l'ensemble de l'état-major du corps des sapeurs-pompiers du SFBL dénonce clairement l'analyse de l'ECAP, laquelle se réfère aux dispositions édictées par la

Conférence suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) dans sa stratégie sapeurs-pompiers 2015. Les éléments avancés par l'ECAP vont totalement à l'encontre des dispositions de la CSSP, notamment au chapitre des temps d'intervention. Il s'agira donc de démontrer que le point de départ de Marin est indispensable. Je remercie par avance les représentants laténiens dans le nouveau syndicat, qui je l'espère sauront également se persuader des enjeux pour la commune, pour ses habitants et ses entreprises.

Au chapitre des volontaires, il faut souligner que ceux-ci s'engagent en faveur des gens, des entreprises et pour une région qu'ils connaissent bien. Ils œuvrent sur un terrain qu'ils maîtrisent parfaitement.

Cet engagement des femmes et des hommes du feu devra également être abordé dans le nouveau Syndicat, pour ne pas mettre à mal le système du volontariat comme beaucoup d'autres organisations ou corporations.

En effet,

- trop nombreux sont ceux qui voient le volontariat chez les sapeurs- pompiers par le petit bout de la lorgnette !
- trop nombreux sont ceux qui ne mesurent pas l'enjeu que représente le volontariat pour la société !
- trop nombreux sont ceux qui persistent à utiliser la langue de bois !
- trop nombreux sont ceux qui, à travers leur comportement, participent à la lente disparition du volontariat...

Alors, devra-t-on tout faire pour maintenir de bonnes conditions pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent sans compter pour la population ?

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers constitue l'un des derniers viviers de valeurs de citoyenneté, d'engagement et de sens aigu du service rendu, même s'il est indéniable qu'il reste le dernier endroit qui permet d'entretenir des liens forts entre les citoyens et notre démocratie directe, nous devons constater avec parfois de la colère et de l'amertume, souvent avec un profond vague à l'âme que ce dernier bastion malheureusement s'effrite petit à petit.

Tout craque autour des volontaires, les recrutements deviennent difficiles et ne compensent plus les départs, le travail de sape de certaines instances se fait insidieusement sentir, bref, une fatigue générale s'installe...

Il serait pourtant extrêmement dommageable d'écœurer davantage les volontaires qui, très souvent, lâchent tout, famille, repos, travail, au premier signal pour être en dix minutes ou à peine plus, là où on souffre, là où on attend, là où on a peur...

Quelle entreprise privée, quelle administration, quel service du feu professionnel pourrait reproduire un tel maillage et une telle confiance ?

Poser la question, c'est y répondre !

Dans nos villages, quand il n'y aura plus de pompiers volontaires, il n'y aura plus de vrais villages bien vivants mais simplement des maisons posées les unes à côté des autres et, ainsi, après avoir parlé de désertification physique de nos communautés villageoises, on parlera de désertification morale... Mais, il sera alors un peu tard pour revenir, non pas en arrière comme certains le prétendent, mais à des communautés vivantes et solidaires, fondement et ciment de notre société...

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les enjeux sont colossaux pour les communes du périmètre SFBL, plus particulièrement pour la commune de La Tène, respectivement pour la localité de Marin.

Aussi donc l'engagement et la persuasion des futurs représentants des communes du périmètre SFBL, plus particulièrement ceux de la commune de La Tène qui composent le nouveau Syndicat, devront être prépondérants afin d'assurer un maximum de sécurité, de proximité et de motivation des volontaires, mais aussi de sauvegarder une maîtrise des coûts qui ne sera possible que par le maintien et le développement du volontariat.

D'avance je vous remercie de votre attention et de votre engagement ! ».

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne m'étalerai pas plus longtemps sur ce rapport et celui qui suit. Vous l'aurez bien tous remarqué suite à votre lecture assidue, les deux rapports ont beaucoup de similitudes dans leur articulation.

Peut-être retenir que s'agissant de la distribution de l'eau et, on le verra tout à l'heure, de l'évacuation de l'eau, ce sont des comptes qui sont autoporteurs. Il s'agit de respecter certaines mesures dans le cadre de la comptabilisation de ces comptes pour qu'ils soient autofinancés et que leurs réserves restent plus ou moins stables, respectivement qu'elles n'augmentent pas en thésaurisation et évidemment, a contrario, qu'elles ne soient pas négatives.

La loi donne aux communes un délai de 5 ans pour se mettre à niveau. S'agissant de l'eau de boisson, il y a une thésaurisation qui est d'actualité, le rapport le détaille. Il y a un postulat qui a été retenu par le Conseil communal en trois points qui permet de respecter ce délai de 5 ans pour remettre à niveau ce compte 700 ; il tient compte des nouvelles charges financières et des charges supplémentaires connues à ce jour.

Les engagements futurs feront l'objet de demandes particulières à votre Autorité.

Je reste évidemment à disposition pour répondre à vos questions. ».

La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous n'entendrez la commission financière qu'une seule fois pour les rapports relatifs aux adaptations des taxes.

S'agissant de la hausse de la taxe couvrant l'évacuation des eaux usées, votre commission s'en réjouit. Depuis 4 ans, nous constatons à chaque bouclage des comptes un prélèvement à la réserve affectée. Depuis 4 ans, nous réclamons l'adaptation de la taxe, car les prélèvements signalent un prix incorrect de l'épuration. L'adaptation de 2 francs à 2.50 francs par m³ proposée par le Conseil communal est aux yeux de votre commission une mesure appropriée. Elle est dimensionnée correctement pour notre horizon de planification et elle permettra enfin de refléter aux consommateurs la réalité des coûts. A l'unanimité, nous vous encourageons à accepter ce nouveau prix du m³.

La correction de la taxe couvrant la fourniture d'eau est également soutenue à l'unanimité par votre commission. Comme pour sa cousine, elle est dimensionnée correctement. La baisse de 1.20 franc à 90 centimes par m³ se concrétise à un moment opportun pour les ménages laténiens puisqu'elle compensera partiellement la hausse proposée pour l'épuration des eaux. Au final, l'augmentation du prix du m³ consommé sera donc limitée à 20 centimes, une valeur raisonnable et surtout modulable au gré de la consommation de chacun. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je tiens à préciser que notre commission n'a pas pu, en raison de diverses circonstances, tenir une séance pour débattre des rapports précités qui, même s'ils doivent être traités de manière séparée, ont comme dénominateur commun l'eau.

Partant, et ceci à titre tout à fait exceptionnel, les rapports de notre commission ont été rédigés sur la base des avis et commentaires formulés par voie électronique. 3 des 5 commissaires s'étant exprimés, ces rapports peuvent être considérés comme « valables », le quorum étant atteint.

L'absence de débats oraux fait que l'argumentaire n'a pas été très développé. Cependant les préavis de la commission ont été pris à l'unanimité des avis exprimés.

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau

S'agissant des valeurs de consommation d'eau données dans le tableau en page 5 dudit rapport, il est à relever que celles-ci ont été estimées (et non pas calculées) à 750'000 mètres cube en 2015 et à environ 550'000 mètres cube dès 2016.

A noter un petit détail de rédaction: à la page 5 toujours, le mot « supplémentaires » relatif aux intérêts annuels dès 2016 doit être supprimé.

Un autre point à signaler : selon le rapport, l'impact de l'éventuelle concrétisation du projet CENe (qui devrait être soumis au Conseil général en 2015) n'a pas été pris en compte dans l'analyse financière pour le calcul de la taxe. Cependant, dans le tableau en page 4, 20'000 francs, de 2015 à 2018, sont malgré tout rubriqués sous le compte de charge 700.311.00 !

Il sied encore de relever que la réduction spéciale accordée à une entreprise de la place correspond à quelque 30'000 francs, montant calculé sur la base de la consommation 2013.

Conformément à l'objectif fixé par le Conseil communal et la commission des travaux publics, ce rabais devrait être supprimé pour l'exercice 2016, ceci en regard du fait que le budget 2015 de ladite entreprise est déjà sous toit et qu'il s'agit de négocier cette suppression de manière progressive et avec tact.

Comme dit dans mon introduction, à l'unanimité des avis exprimés, la commission préavise favorablement la réduction de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau de 1.20 franc à 90 centimes le mètre cube d'eau.

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux

S'agissant de la réduction spéciale accordée à une entreprise de la place, elle correspond à quelque 90'000 francs, montant calculé sur la base de la consommation 2013.

Ce rabais devrait également être supprimé pour l'exercice 2016, ceci en regard du fait, comme déjà exprimé, que le budget 2015 de ladite entreprise est déjà sous toit. A noter que le volume forfaitaire de 20'000 m³ devra certainement être maintenu car il est en lien avec l'épuration directe faite par cette entreprise. Reste que ce volume d'eau (claire) revient à la STEP. La commune a donc des frais de pompage facturés par la STEP mais pas de frais de traitement.

A l'unanimité des avis exprimés, la commission préavise favorablement l'augmentation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux de 2 francs à 2.50 francs le mètre cube d'eau.

Au final, en cas d'acceptation des deux rapports, il en résultera une augmentation, comme l'a dit la commission financière, de 20 centimes le mètre cube. ».

La présidente remercie Pascal Perret et donne la parole à **Francis Boss** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Il en est de l'eau comme de tous les autres biens de consommation, l'augmentation est régulière, aussi bien dans le temps que dans la valeur.

La commune de La Tène suit le mouvement et nous présente ce soir une adaptation de coûts raisonnable. Un regard en arrière nous montre que cette adaptation correspond bien à

une réalité et non dans un but de réaliser un gain particulier pour couvrir une situation financière difficile.

Des développements importants ont eu lieu : alimentation de Thielle-Wavre, doublure de la conduite reliant le réservoir de la Prévôté au réseau urbain, modernisation des conduites dans les secteurs Gare, Bellevue, Closel. Il en est de même pour les eaux usées avec l'extension du réseau séparatif.

De plus, les comptes de réserves ont été utilisés, il est donc impératif de les recharger afin de maintenir une dépense régulière au fil des années.

Dans ces conditions, notre groupe soutiendra le projet aussi bien pour les eaux de boisson que pour les eaux usées. Je vous remercie. ».

La présidente remercie Francis Boss et donne la parole à **Nadia Chassot** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

A l'issue de la séance de l'Entente qui s'est déroulée lundi 8 décembre au soir, nous vous informons que le rapport concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau a été accepté à l'unanimité.

A la lecture du rapport concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux, l'Entente, toujours dans sa séance du 8 décembre, a validé ledit rapport à l'unanimité. ».

La présidente remercie Nadia Chassot et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de préparation du mardi 9 décembre, les membres du groupe ont examiné les deux rapports comme s'ils étaient un tout, même si sur le fond ils doivent être traités séparément.

Ces deux rapports, bien documentés, n'ont pas suscité de grands commentaires.

Après un court débat, ils ont été acceptés à l'unanimité. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux est accepté à l'unanimité.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous remercie. Ainsi les consommateurs et les citoyens de la commune ne seront plus sous pression s'agissant du prix peut-être un peu trop élevé de l'eau de boisson et ils seront au clair avec les coûts effectifs de l'évacuation des eaux. Je vous remercie. ».

- Applaudissements -

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat de parcelles de terrain et une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette

Point de l'ordre du jour retiré par le Conseil communal (Cf. intervention de Martin Eugster en début de séance).

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2014 et 2015

La présidente donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est à l'unanimité que le groupe de l'Entente a accepté la proposition du Conseil communal, soit désignation de la fiduciaire Brunner et Associés en qualité d'organe de révision pour 2014 et 2015. ».

La présidente remercie Michel Planas et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission se réjouit beaucoup de disposer dès la clôture des comptes 2014 d'un rapport d'audit annuel. Cet outil est important pour améliorer le contrôle de notre situation financière et donc notre compréhension de celle-ci. Sa rédaction par un expert externe est un gage d'indépendance et de professionnalisme tant et aussi longtemps qu'on fait le choix d'une fiduciaire à la hauteur de la tâche.

A cet égard, votre commission a pu prendre connaissance du rapport établi pour les comptes 2013 par la fiduciaire Brunner Associés. Nous estimons que les compétences requises sont disponibles.

Comme le Conseil communal le propose, nous vous invitons à l'unanimité à poursuivre avec le même auditeur pour les années 2014 et 2015. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe centre-droit salue l'amélioration en matière de transparence et de comparabilité qui est voulue par l'introduction de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes ainsi que par le mandat de révision annuel des comptes, tel qu'il est prévu dans cette nouvelle loi.

Notre groupe est un peu perplexe quant au coût et compte bien sur le Conseil communal pour maîtriser les dépenses qui seront relatives à ces audits annuels.

Il accepte cependant à l'unanimité la proposition du Conseil communal. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2014 et 2015 est accepté à l'unanimité.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 11 millions de francs

La présidente donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La possibilité pour un Exécutif de procéder à des levées de capitaux au moment opportun est capitale. Elle permet de convenir des conditions les plus attractives en fonction des taux du moment mais aussi des volumes à refinancer.

A l'unanimité, nous vous invitons à ratifier la demande faite par le Conseil communal. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Fernando Pires Gomes** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène, dans sa séance du 8 décembre dernier, a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant de 11 millions de francs afin de faire face aux réels besoins en liquidités et au remboursement de différents emprunts arrivant à échéance.

L'Entente de La Tène, à la majorité des membres présents, est favorable à l'arrêté. ».

La présidente remercie Fernando Pires Gomes et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est également à l'unanimité que le groupe centre-droit (PLR-PDC) accepte la proposition du Conseil communal, en soulevant que c'est le moment opportun de pouvoir contracter aux meilleures conditions des emprunts qui arrivent à échéance. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 11 millions de francs est accepté à l'unanimité.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Merci de la confiance que vous nous témoignez. ».

14. Projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs / présentation de l'état d'avancement des travaux

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière séance du Conseil général en septembre, les travaux dans le cadre du processus de fusion ont avancé.

Tout d'abord, une conférence de presse a eu lieu le 20 novembre 2014. Cette conférence de presse marque le début d'une phase de communication qui continuera pendant toute l'année 2015.

Les six groupes de travail Politique, Développement, Finances, Administration, Technique et Education arrivent au bout de leur travail, certains ont déjà terminé, d'autres arriveront sous peu en décembre ou début janvier à la fin des travaux pour la définition des options.

En parallèle, un travail scolaire donné aux 10^e HarmoS a été mis en place pour proposer des idées pour le prochain nom de la future commune. Ces idées seront des propositions et on n'adoptera pas forcément les propositions qui seront faites mais c'est pour faire participer la jeunesse en quelque sorte à ce processus de fusion.

Ensuite, une séance commune avec tous les acteurs des travaux de la fusion aura lieu le 7 mars 2015 pour définir les options qui devront être retenues pour la future commune.

A la suite de cela, deux dates ont été rendues publiques : le 25 juin 2015, les conseillers généraux des 7 communes se réuniront pour voter sur ce processus de fusion et le

29 novembre 2015, si les conseillers généraux l'ont accepté, ce sera au tour du peuple des 7 communes à décider de l'entrée sur ce processus de fusion. Je vous remercie. ».

15. Motion des conseillers généraux Gérard Gremaud et Maurice Binggeli intitulée « Limiter le gaspillage des ressources »

Situation actuelle :

Pour des raisons de temps et de commodité, les citoyens sont trop souvent amenés à se débarrasser d'objets tels que des meubles, des appareils et des outils qui sont pourtant encore parfaitement utilisables. Ces objets sont amenés à la déchetterie où seule la matière première est valorisée. Ainsi une table en bois massif artistiquement ouvragée sera recyclée en matériel de chauffage, ce qui n'est sûrement pas la meilleure utilisation possible.

Dans d'autres communes, des solutions ont été mises en place qui semblent donner satisfaction. Ainsi, à Yverdon, le matériel encore utilisable est remis à un atelier qui fait de la réinsertion sociale, à Pully la déchetterie valorise les objets encore utilisables en les proposant périodiquement à la vente pour un prix modique. Le canton du Valais propose lui des bennes en libre-service où tout un chacun est libre de déposer ou de prendre des objets. Ces solutions peuvent également apporter un apport financier pour les communes.

Proposition :

Le Conseil communal est prié d'étudier des variantes applicables soit au niveau de la commune, soit au niveau de la déchetterie intercommunale et permettant de limiter le gaspillage d'objets encore utilisables. Il fait une proposition dans ce sens au Conseil général dans les délais usuels.

La présidente donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La fin du ramassage au porte-à-porte des déchets encombrants par la commune a eu comme effet pervers non-négligeable la suppression d'une des principales filières de réutilisation des objets. En effet, lorsque ces objets étaient déposés sur le trottoir, il n'était pas rare qu'ils soient repris par de nouveaux utilisateurs.

Notre idée n'est certes pas de faire revivre l'ancien modèle, mais bien de favoriser la recherche de nouvelles solutions permettant la réutilisation des objets.

On nous dira que des alternatives existent, tels que le vide-grenier et la vente sur Internet.

J'ai moi-même organisé un vide-grenier et je peux vous affirmer que cela demande des dizaines d'heures de travail, cela pour des résultats relativement maigres en termes d'objets échangés.

La situation n'est pas meilleure pour les sites Internet, qui vous enchaînent de longues heures devant votre ordinateur à préparer des photos et des descriptifs d'objets, ainsi qu'à surveiller vos messages.

Tout cela pour une efficacité très relative. Ainsi, ma débroussailleuse à fil et mon taille-haie surnuméraires mais pourtant parfaitement fonctionnels continueront encore longtemps à se languir dans ma cave.

Comme cité dans la motion, certaines communes sont déjà en train de tester ou ont mis en place des solutions pragmatiques pour favoriser la réutilisation des objets. Nous avons confiance en la capacité de notre Conseil communal de trouver une solution, soit sur notre territoire communal ou alors pourquoi pas une solution intercommunale ; en effet comme dit le proverbe « Qui cherche trouve, trouve bientôt ; tout œuf éclot, lorsqu'on le couve ». Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Les membres du groupe, usagers de la déchetterie, partagent les soucis exprimés par les motionnaires. Le sujet mérite d'être étudié. Les solutions que d'autres communes ont mises en place méritent d'être connues, leurs expériences (bonnes ou mauvaises) partagées. Toutefois, pour le groupe PLR-PDC la parcimonie financière doit dominer dans les éventuelles propositions formulées par le Conseil communal.

Dans notre séance de mardi passé, la motion est acceptée à l'unanimité. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène se préoccupe également de développement durable.

Sachant que l'élimination des objets encombrants représente une part importante des charges de la déchetterie, toute initiative visant à en réduire le volume mérite toute notre attention.

La motion « Limiter le gaspillage des ressources » demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une sorte de zone de troc.

Or, il s'avère que la question a été posée lors de la dernière assemblée générale de la Châtellenie de Thielle qui gère la déchetterie intercommunale. Le comité de direction s'est engagé à étudier la possibilité d'installer une zone de troc lors des travaux de réaménagement prévus en 2015.

L'Entente de La Tène privilégie une solution régionale au niveau de la déchetterie de Cornaux avant d'envisager une solution purement communale.

L'Entente de La Tène propose d'attendre le résultat de l'étude du comité directeur de la déchetterie intercommunale.

C'est pourquoi la majorité des membres de l'Entente de La Tène refusera cette motion. ».

La présidente remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais d'abord rappeler à nos amis de l'Entente que la motion ne vise pas seulement une solution communale mais également d'autres solutions. Si quelque chose est en cours, nous sommes heureux de l'entendre.

Monsieur Gremaud étant beaucoup trop modeste, il a oublié de vous dire que la section supporte bien évidemment à l'unanimité la proposition d'une levée sur Marin. Je vous remercie. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion des conseillers généraux Gérard Gremaud et Maurice Binggeli intitulée « Limiter le gaspillage des ressources » est acceptée par 25 voix contre 6 et 3 abstentions.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Plus qu'une prise de position avant le vote de la motion, c'est plutôt un encouragement. On veut ici signifier, dans la mesure évidemment où le Conseil communal se mettra à la tâche pour étudier les possibilités qu'elles soient sur le territoire communal ou que ce soit partagé de manière intercommunale, supra-communale, avec une attention particulière sur les coûts liés à ceci.

Je crois que l'on a quelque chose comme 6 mois pour répondre à cette motion mais évidemment qu'on va faire au plus vite. ».

16. Autres motions et propositions

Néant.

17. Interpellations et questions

Néant.

18. Lettres et pétitions

Néant.

19. a) Communications du Conseil communal

La présidente donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La nouvelle loi LPol 2015 a été votée par le Grand Conseil en novembre dernier et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Cette loi a plusieurs buts :

- développer une vision cantonale cohérente de la sécurité publique
- associer davantage les communes en les intégrant dans les divers conseils régionaux de sécurité publique ainsi que dans la fixation des objectifs stratégiques
- transférer des tâches qui peuvent être confiées à des agents de sécurité publique engagés par les communes
- corriger l'inégalité financière des charges entre le Canton et les communes

Quelques nouveautés :

- la nouvelle loi prévoit la suppression des mandats de prestations entre le Canton et les communes
- les communes d'une même région intègrent un CRSP, Conseil régional de sécurité publique (organe consultatif)
 - but : déterminer une politique commune de sécurité publique
- le contrôle et la gestion des véhicules en mouvement par des radars fixes ou mobiles deviennent du ressort de la Police neuchâteloise et le produit des amendes va entièrement à l'Etat
- les tâches des assistants de sécurité publique sont plus clairement définies

Effets pour notre commune :

- nous avons adhéré au CRSP de E2L (Conseil régional de sécurité publique de l'Entre-deux-Lacs) avec nos 6 voisins (fusion)
 - le bureau est constitué comme cela :
 - président : Joël Boulogne, de Cressier, qui devient automatiquement membre du CPSP (Conseil de pilotage de Sécurité publique)
 - vice-président : Etienne Bögli, du Landeron
 - secrétaire : Silvia Praz, de La Tène
- les missions CRSP : analyser les besoins de nos 7 communes en dehors du socle sécuritaire cantonal de base
- la LPol 2015 définit les tâches qui seront assumées par des agents de sécurité publique ; ces tâches (contrôle des véhicules stationnés, la sécurité lors des manifestations publiques ou encore aux abords des écoles) doivent être assumées physiquement et financièrement par les communes ; cela signifie que la commune devra à terme engager et financer un ou plusieurs agents de sécurité publique
- il est de notre préoccupation de trouver une solution pour assumer la sécurité pour la période intermédiaire jusqu'à ce que la nouvelle organisation soit en place ; horizon : été 2015

- point du vue financier :
 - il est prévu de financer les prestations du Canton par une bascule d'un point d'impôt à partir de 2017
 - pour 2015 et 2016, en raison de l'introduction d'un nouveau système de péréquation intercommunale, il a été décidé de remplacer cette bascule d'impôt par une contribution : pour La Tène : la charge de 23 francs/habitant donnera la modeste somme de 110'000 francs
- notre objectif est que l'analyse démontre bien les besoins sécuritaires afin d'assurer un service d'ordre de qualité et ceci à long terme

Information concernant le centre des requérants d'asile à l'abri des Perveuls

Le service cantonal de migration donne des informations suivantes :

- le centre des Hauts-Geneveys est ouvert
- les nouveaux arrivés seront directement placés au Val-de-Ruz
- le but du centre chez nous était de désengorger les autres centres dans le canton
- actuellement :
 - capacité maximale : 50 personnes
 - 41 personnes sur notre territoire
 - dont 30 dans l'abri de premier accueil, Les Perveuls ; ce sont tous des hommes célibataires
 - les 11 personnes restantes sont des célibataires et des familles et logent dans des appartements
 - au total, le canton de Neuchâtel accueille 1'400 personnes
- les résidents de La Tène seront transférés peu à peu au centre au Val-de-Ruz
- le Conseil d'Etat a l'intention de fermer notre centre d'accueil à terme
- le centre est ouvert pour un horizon de temps de 3 mois
- en cas de besoin, cette projection peut être renouvelée de 3 mois à 3 mois
- difficile de prévoir combien des gens vont être placés dans notre canton
- le service de migration confirme : AUCUN problème dans les centres chez nous. En dehors de ce centre : le service de migration n'est compétent mais la Police s'occupe
- le service de migration affirme qu'il est à disposition pour toutes informations.

Merci beaucoup. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a nommé au titre d'administrateur adjoint Malissa Tomic (ici dans le public) après le départ de Meryll Dellea. Nous avons donc sollicité Monsieur Tomic qui a accepté le poste et nous le remercions d'ores et déjà de la collaboration qu'il va apporter par rapport à ce titre-là. ».

- Applaudissements -

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

20. Divers

La présidente donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, Animatène va vous proposer pour l'année 2015 quelques mesures d'économie, en votre faveur bien sûr, parce qu'il le fallait bien vu la baisse de vos moyens pour l'année 2015 due à votre vote de ce soir.

Pour vos économies, on va déjà vous proposer de gagner du temps, vu que le temps c'est de l'argent, je pense qu'en cette fin d'année, vous en aurez peu et on va vous proposer d'en gagner. On va également vous soulager, vous soulager dans les pénibles démarches de fin d'année d'aller dans les centres commerciaux, se dire qu'est-ce que l'on va acheter, qu'est-ce que l'on va offrir. On perd un temps fou pour ça. Donc, vous allez encore gagner du temps avec ça.

On va vous proposer au début de l'année, pour le Petit Nouvel An, de vivre une soirée hors du temps.

Vous avez tous sur votre bureau, votre place, une manifestation qui aura lieu le 10 janvier ; elle s'appelle le Petit Nouvel An gourmand ; nous aurons La Tarentelle, vous la connaissez tous, c'est une chorale qui vient du Val-de-Ruz et qui va interpréter une série de chansons qui parle de nourriture. Alors si elle parle de nourriture, il va bien falloir manger en même temps.

Alors, on vous propose un apéritif, une choucroute, et pendant ou entre deux, quelques chansons de Brel, d'Olivia Ruiz (la femme chocolat que vous avez tous eu plaisir à écouter) et plein d'autres chansons françaises, puis une salade de fruits frais, un café, et, pour digérer la choucroute (qui sera copieuse) un bal musette à l'accordéon avec Olivier Forel qui vient de sortir un disque fantastique. Si jamais vous ne le connaissez pas, vous allez le découvrir ce soir-là.

On vous invite tous à venir à cette soirée et pour ne pas vous prendre la tête avant la fin de l'année, offrez cette soirée à vos conjoints, vos amis pour venir le 10 janvier, ici dans cette salle, pour passer une merveilleuse soirée. Venez en nombre ! ».

La présidente remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

A la fin de cette soirée et fin d'année, le Conseil communal vous remercie de votre collaboration et vous invite à accepter le menu de cet ordre du jour, une petite collation (sandwiches et boissons).

Ce sera l'occasion de vous remercier et de vous souhaiter une joyeuse fin d'année et tous nos bons vœux pour 2015, à vos proches et vos familles.

Tout le monde est invité à partager cette collation. Merci de votre attention. ».

La présidente souhaite également à tout le monde un Heureux Noël et une Bonne Année 2015 à vous et à vos familles.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 21 h 10**.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann